



Municipalité de Montebello

AVIS PUBLIC

Avis est par les présentes donné que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Montebello qui aura lieu le **mardi 19 mai 2026 à 19 h**, au chalet en bois rond situé au 501, rue des Mille-Fleurs, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

- **Demande de dérogation mineure numéro 2026-0064 pour la propriété sise au 457, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361738, afin de régulariser une marge de recul latérale du bâtiment principal existant de 1,30 mètre plutôt que 1,5 mètre, soit en dérogation de l'article 37 du règlement de zonage numéro Z-17-01; de régulariser une marge de recul latérale du bâtiment complémentaire existant de 0,93 mètre plutôt que 1 mètre, soit en dérogation du paragraphe 2 de l'article 46 du règlement de zonage numéro Z-17-01; et régulariser la largeur du lot qui est de 14,44 mètres plutôt que 15 mètres, soit en dérogation de l'article 18 du règlement de lotissement numéro L-17-01.**

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montebello ce 30^e jour du mois d'avril 2026.

Marc Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 30^e jour du mois d'avril 2026 entre 10 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30^e jour du mois d'avril 2026.

Marc Beaulieu
Directeur général et greffier-trésorier